

Le lundi 5 décembre 2022

Vie associative

Ville et associations : une charte des engagements réciproques renouvelée et ambitieuse en faveur de la démocratie locale et de la transformation du territoire

Après un an de co-construction, le conseil municipal de Rennes a voté la charte des engagements réciproques entre la Ville et les associations rennaises ainsi que ses déclinaisons dans les quartiers rennais, les chartes territoriales de la cohésion sociale. En portant des valeurs communes et en s'engageant mutuellement dans une même démarche, Ville et associations œuvrent ensemble au dynamisme de la vie locale rennaise.



Lancement de la charte des engagements réciproques vendredi 2 décembre dernier en présence de Nathalie Appéré, Maire de Rennes © Anaud Loubry – Rennes Ville & Métropole

Co-construire et réécrire ensemble

Le tissu associatif rennais est très important à Rennes, tant à travers le nombre d'associations (entre 6 000 et 7 000 structures aujourd'hui, chiffres enquête Observatoire Vie Associative 2022) qu'au regard des liens étroits que Ville et associations entretiennent depuis longtemps. Seize ans après la signature de la première charte des engagements réciproques en 2006, et conformément au programme municipal, la Ville de Rennes et le Mouvement associatif rennais (MAR) ont engagé une démarche de révision de la charte. Il s'agit d'adapter les objectifs et les pratiques aux enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques d'aujourd'hui. À travers cette démarche, la

Ville et les associations réaffirment l'importance d'un dialogue fondé sur la confiance et la nécessité de porter en commun des valeurs fortes.

Engagée en novembre 2021, la co-construction a duré un an et a réuni 165 structures associatives rennaises à travers de nombreux ateliers et échanges. La charte a été finalisée et validée à l'occasion d'un vote en juin 2022 avec les associations et les représentants de la Ville. Les États Généraux de la Vie associative qui ont lieu jusqu'au 9 décembre sont l'occasion de présenter et d'officialiser la nouvelle charte.



Atelier de réécriture de la charte © Anne-Cécile Esteve – Rennes Ville & Métropole

7 enjeux communs

La charte est construite autour de 7 enjeux communs eux-mêmes déclinés en 106 engagements pour la Ville et les associations :

1. Renforcer le pouvoir d'agir comme condition à une gouvernance renouvelée et à une démocratie locale participative riche,
2. Affirmer la place des associations dans la co-construction des politiques publiques locales,
3. Respecter et promouvoir le principe de société égalitaire qui permet à toutes et tous d'exercer sa citoyenneté (pratiques éga-responsables),
4. Renforcer les pratiques et usages éco-responsables,
5. Promouvoir le développement d'une société numérique éthique et responsable,
6. Promouvoir l'expérience associative et valoriser les acquis et compétences bénévoles,
7. Favoriser l'innovation sociale et l'expérimentation.

Ce document cadre qu'est la charte doit servir de pilier et de référence pour les futures conventions, contrats ou partenariats entre la Ville et les structures. Les associations qui feront des demandes de subventions ou de matériel devront respecter les engagements de la Charte.

Exemples d'engagement

Ainsi, la Ville s'engage par exemple à soutenir et promouvoir les dispositifs et outils de valorisation du bénévolat, à favoriser les lieux partagés, les occupations temporaires ou la mutualisation ponctuelle afin de renforcer les coopérations et le partage de pratiques ou encore à reconnaître l'expertise des associations afin d'enrichir les politiques publiques locales.

De leurs côtés, les associations s'engagent notamment à inclure l'écocitoyenneté dans leur projet association et/ou dans leur règlement intérieur, à favoriser la réparabilité et le réemploi du matériel électronique ou encore à mettre en place un parcours d'intégration et de valorisation des bénévoles toutes générations confondues.

Une déclinaison dans les quartiers

La charte des engagements réciproques est déclinée dans chacun des 12 quartiers rennais à travers les chartes territoriales de la cohésion sociale, dont une actualisation a également été mise en œuvre depuis 2021 afin de consolider et développer le travail participatif des acteurs de quartier. L'ensemble du tissu associatif a été associé à cette démarche menée en lien avec les partenaires institutionnels de la Ville.

Après un diagnostic partagé appelé "le portrait de quartier", les différents acteurs ont mis en avant les enjeux transversaux et les problématiques particulières auxquels font face les différents quartiers. Ce travail a permis de définir des priorités propres à chaque quartier avec des actions concrètes à mettre en œuvre grâce au concours de la Ville et des associations du quartier en question.

De cette démarche de proximité découlent 12 chartes territoriales de la cohésion sociale pour chacun des quartiers rennais. Ces chartes font l'objet d'une exposition du travail de coopération présentée à la Maison des associations jusqu'au 9 décembre 2022.

Pratique

- La charte des engagements réciproques est à retrouver sur [ce lien](#).
- Les 12 chartes territoriales de la cohésion sociale sont accessibles [ici](#).
- Le programme des États Généraux de la Vie associative est [en ligne](#).